665 105, Martinique: Jamaica
1897

COLONIE
de
LA MARTINIQUE.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1er BUREAU DE VOTE.

(Nos 1 A 129 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

De la lettre A à la lettre I inclusivement

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 26 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
1	Adélaïde Dorméville Délégué					
2	Adenet Adrien Délégué					
3	Adraste Mourose Délégué					
4	Agricole Eugène Conseiller Général					
5	Agricole Anacharsis Délégué					
6	Alexandre Joseph Délégué					
7	Ancerville Félix Délégué					
8	André Théobald Conseiller Général					
9	Aniçet Emmanuel Conseiller Général					
10	Anserrion Parfait Délégué					
11	Arnauld Henry Délégué					
12	Arneton Robert Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
13	Asselin Georges Délégué					
14	Attuly Sébastien Délégué					
15	Audemar Henri Conseiller Général					
16	Balaire Louis Délégué					
17	Baldara Herbule Délégué					
18	Barbe Henri Délégué					
19	Béatria Méric Délégué					
20	Beaujolais Gustave Délégué					
21	Bélay Léandre Maurice Délégué					
22	Bello Jean Joseph Délégué					
23	Bélus Lucien Conseiller Général					
24	Bert Emmanuel Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
25	Bienséant Marius délégué					
26	Borval Léon délégué					
27	Botte Edouard délégué					
28	Bottuis Clovius délégué					
29	Boura désir délégué					
30	Cadeau Beauharnais Conseiller Général					
31	Cadoré Camille délégué					
32	Cajoly Emile délégué					
33	Calonne Séraphin délégué					
34	Capoul André délégué					
35	Caprice Anthime délégué					
36	Carassus Jean Marie Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
37	Carra Charles Fabien Délégué					
38	Castry Eugène délégué					
39	Cayol Arthur Conseiller Général					
40	Cécilia Louis Marius délégué					
41	Cenia Augustin délégué					
42	Elma François délégué					
43	Céran Annette délégué					
44	Céran Xavier délégué					
45	Césaire Elie délégué					
46	César Lainé Député					
47	Charpentier Vital délégué					
48	Charles François Gustave délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
49	Chérubin Saint-Elie Délégué					
50	Claveau Elie Délégué					
51	Clavius-Marius Joseph Conseiller Général					
52	Clavius-Marius René Délégué					
53	Clément Honoré Conseiller Général					
54	Clémentine Gustave Délégué					
55	Clerc Fernand Conseiller Général					
56	Collignon Louis Délégué					
57	Colombe Alton Délégué					
58	Constantin Paulmy Délégué					
59	Coppens Louis Baron Délégué					
60	Coridun Léonard Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
61	Cornée Auguste Délégué					
62	Corneille Octavius Délégué					
63	Cossou Alexandre Délégué					
64	Costet Félix Conseiller Général					
65	Crosnier de Lassichère Isidore Délégué					
66	D'Abadie de Lurbe Gérance Délégué					
67	Daphné Maurice Délégué					
68	Darius Albert Délégué					
69	Davila Jules Délégué					
70	Delor Louis Félix Délégué					
71	Demery Monnégut Délégué	Dumas Théodore Suppléant				
72	Denval Charles Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
73	Deproge Ernest Député					
74	Désiré Finistère Délégué					
75	Deslandes Maximilien Conseiller général					
76	Desporites Amédée Conseiller général					
77	Desportes Eucher Délégué					
78	Desportes Donville Délégué					
79	Desravines Louis Délégué					
80	Doqué Louis Délégué					
81	Dorange Jean Baptiste St. Juste Délégué					
82	Dormier Georges Délégué					
83	Dufeal Beaubrun Délégué					
84	Duquesnay Osman Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
85	Duville Auril Délégué					
86	Edmond Lenine Délégué					
87	Edouard Alexandre Délégué					
88	Eguier Tibulle Délégué					
89	Elie Robert Jean Délégué					
90	Emile Arnould Délégué					
91	Erembert Francisque Délégué					
92	Etienne Gustave Délégué					
93	Etienne Ferdinand Suppléant					
94	Eudoxie Gaston Délégué					
95	Eugénie Etienne Délégué					
96	Eulat Marcel Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
97	Eustache Bruno délégué					
98	Eustase Louis délégué					
99	Famikal a délégué					
100	Fanfare Trinolée délégué					
101	Firmin . Martial suppléant					
102	Florus Arthur délégué					
103	Frédoc Joseph Florus délégué					
104	Gabriel François Servus délégué					
105	Gaillardon Paul délégué					
106	Gamot L. délégué					
107	Gardié André délégué					
108	Gaspard Eugène délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
109	Gertrude Léopold délégué					
110	Genty Jeanne Conseiller général					
111	Giboyau Doctrovée Délégué					
112	Glissant Léopold Délégué					
113	Godissard Albéri Délégué					
114	Godissard Paul Délégué					
115	Goussard Georges Délégué					
116	Grelet Félix Délégué					
117	Gros-Désormeaux Jacques Délégué					
118	Gros Ludger Délégué					
119	Guitteaud Louis Délégué					
120	Guitteaud Hippolyte Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
121	Hannibal Emile délégué					
122	Haustant Ambroise délégué					
123	Hélénon Alexandre délégué					
124	Honorius Chéry François délégué					
125	Houellemont Charles délégué					
126	Hui Tranquillin délégué					
127	Imam Abdon délégué					
128	Imam Thomas Conseiller Général					
129	Ivanés José Conseiller Général					

Arrêté la présente liste à cent vingt sept votants

Fort de France le trois Janvier 1897

Les membres de la 1ère Section

Le Président

Les assesseurs

Arrêté la présente liste d'émargement à cent vingt-neuf électeurs.

A Fort de France, le 26 Décembre 1896.

Le Directeur de l'intérieur,

Arrêté la présente liste au nombre de Cent vingt-sept émargements pour le 1er tour de scrutin.

———— le 2e *idem*.

———— le 3e *idem*.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

3

COLONIE
de
LA MARTINIQUE.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1er BUREAU DE VOTE.

(Nos 1 A 129 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

De la lettre A à la lettre I inclusivement

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 26 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
1	Adélaide Dorniéville délégué		L. Roy			
2	Adenet Adrien délégué		L. Roy			
3	Adraste Monrose délégué		L. Roy			
4	Agricole Eugène Conseiller Général		L. Roy			
5	Agricole Anacharsis délégué		L. Roy			
6	Alexandre Joseph délégué		L. Roy			
7	Ancerville Félix délégué		L. Roy			
8	André Théobald Conseiller Général		L. Roy			
9	Anicet Emmanuel Conseiller Général		L. Roy			
10	Anterrion Parfait délégué		L. Roy			
11	Arnauld Henry délégué		L. Roy			
12	Arneton Robert délégué		L. Roy			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
13	Asselin Georges Délégué		L. Roy			
14	Attuly Sébastien Délégué		L. Roy			
15	Audemar Henri Conseiller Général		L. Roy			
16	Balaire Louis Délégué		L. Roy			
17	Baldara Cherbule Délégué		L. Roy			
18	Barbe Henri Délégué		L. Roy			
19	Béatrix Méric Délégué		L. Roy			
20	Beaujolais Gustave Délégué		L. Roy			
21	Bélay Léandre Maurice Délégué		L. Roy			
22	Bello Jean Joseph		L. Roy			
23	Bélus Lucien Conseiller Général		L. Roy			
24	Bert Emmanuel Délégué		L. Roy			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
25	Biensaint Marius délégué		L. Roz			
26	Borval Léon délégué		L. Roz			
27	Botte Edouard délégué		L. Roz			
28	Bottuis Clavius délégué		L. Roz			
29	Boura Désir délégué		L. Roz			
30	Cadeau Beauharnais Conseiller Général		L. Roz			
31	Cadoré Camille délégué		L. Roz			
32	Cajoly Euribe délégué		L. Roz			
33	Calonne Séraphin délégué		L. Roz			
34	Capoul André délégué		L. Roz			
35	Caprice Authime délégué		L. Roz			
36	Carassus Jean Marie Conseiller Général		L. Roz			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
37	Carra Charles Fabien Délégué		L. Ray			
38	Castry Eugène Délégué		L. Ray			
39	Cayol Arthur Conseiller Général		L. Ray			
40	Cécilia Louis Marius Délégué		L. Roy			
41	Cécina augustin Délégué		L. Roy			
42	Celma Ferjus Délégué		L Roy			
43	Céran annette Délégué		L. Ray			
44	Céran Xavier Délégué		L. Ray			
45	Césaire Elie Délégué		L. Roy			
46	César Lainé Député					
47	Charpentier Vital Délégué		L. Roy			
48	Charles François Gustave Délégué		L Ray			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
49	Chérubini Saint-Elie Délégué		L. Roy			
50	Claveau Elien Délégué		L. Roy			
51	Clavius-Marius Joseph Conseiller Général		L. Roy			
52	Clavius-Marius René Délégué		L. Roy			
53	Clément Honoré Conseiller Général		L. Roy			
54	Clémentine Gustave Délégué		L. Roy			
55	Clerc Fernand Conseiller Général		L. Roy			
56	Colligion Louis Délégué		L. Roy			
57	Colombe Alton Délégué		L. Roy			
58	Conthaubi Paulmy Délégué		L. Roy			
59	Coppens Louis Baron Délégué		L. Roy			
60	Coridum Léonard Délégué		L. Roy			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
61	Cornée auguste délégué		L. Roz			
62	Corneille Octavius délégué		L. Roz			
63	Cossou alexandre délégué		L. Roz			
64	Costet Félix Conseiller Général		L. Roz			
65	Crosnier de Lastchère Isidore délégué		L. Roz			
66	D'Abadie de Lurbe Jérôme délégué		L. Roz			
67	Daphné Maurice délégué		L. Roz			
68	Darius Albert délégué		L. Roz			
69	Davila Jules délégué		L. Roz			
70	Delor Louis Félix délégué		L. Roz			
71	Dennery Monnéguet délégué	Dumas Théodore suppléant	L. Roz			
72	Denval Charles délégué		L. Roy			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
73	Deproge Ernest Député					
74	Désiré Finistère délégué		L. Roz			
75	Deslandes Maximilien Conseiller Général		L. Roz			
76	Desponites amédée Conseiller Général		L. Roz			
77	Desportes Lucher délégué		L. Roz			
78	Desportes Dorville délégué		L. Roz			
79	Desravines Louis délégué		L. Roz			
80	Doqué Louis délégué		L. Roz			
81	Dorange Jean Baptiste St. Juste délégué		L. Roz			
82	Dormier Georges délégué		L. Roz			
83	Dufeal Beauberun délégué		L. Roz			
84	Duquesnay Othman Conseiller Général		L. Roz			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
85	Druille Avril délégué		L. Roy			
86	Edmond Léonce délégué		L. Roy			
87	Edouard Alexandre Delégué		L. Roy			
88	Eguier Tibulle délégué		L. Roy	L. Roy		
89	Elie Robert Jean Délégué		L. Roy			
90	Emile Arnould Délégué		L. Roy			
91	Erembert Francisque Délégué		L. Roy			
92	Etienne Gustave délégué		L. Roy			
93	Etienne Ferdinand Suppléant		L. Roy			
94	Eudarie Gaston délégué		L. Roy			
95	Eugénie Etienne Délégué		L. Roy			
96	Eulat Marcel Délégué		L. Roy			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
97	Eustache Bruno délégué		L. Roy			
98	Eustase Louis délégué		L. Roy			
99	Famikal A. délégué		L. Roy			
100	Fanfare Emiolcon délégué		L. Roy			
101	Firmin Martial suppléant		L. Roy			
102	Florus Arthur délégué		L. Roy			
103	Frédoc Joseph Florius délégué		L. Roy			
104	Gabriel François Lervius délégué		L. Roy			
105	Gaillardon Paul délégué		L. Roy			
106	Garnot L. délégué		L. Roy			
107	Gardié André délégué		L. Roy			
108	Gaspard Eugène délégué		L. Roy			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
109	Gertrude Léopold délégué		L. Roz			
110	Genty Isaure Conseiller Général		L. Roz			
111	Piboyau Doctrovée délégué		L. Roz			
112	Glissant Léopold délégué		L. Roz			
113	Godissard Albéri délégué		L. Roz			
114	Godissard Paul délégué		L. Roz			
115	Goussard Georges délégué		L. Roz			
116	Grelet Filia délégué		L. Roz			
117	Gros-Détormeaux Jacques délégué		L. Roz			
118	Gros Ludger délégué		L. Roz			
119	Guitteaud Louis délégué		L. Roz			
120	Guitteaud Hippolyte délégué		L. Roz			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
121	Hannibal Emile Délégué		L. Roy			
122	Haustant Ambroise Délégué		L. Roy			
123	Hélénon Alexandre Délégué		L. Roy			
124	Honorius Chéry François Délégué		L. Roy			
125	Houellemont Charles Délégué		L. Roy			
126	Hui Tranquillin Délégué		L. Roy			
127	Iman Abdon Délégué		L. Roy			
128	Iman Thomas Conseiller Général		L. Roy			
129	Ivanès José Conseiller Général		L. Roy			
	Arrêté la présente liste à cent vingt sept votants	Fort de France le trois janvier 1897				
		Les membres de cette section				
		Le Président Clairville Mauvois	Les assesseurs Jean Emmanuel Roy			
			Taillepied Ph. Delphin			
			Baldus			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à Cent-vingt-neuf électeurs.

A Fort-de-France, le 26 Décembre 1896.

Le Directeur de l'intérieur, p.i.

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent vingt-sept émargements pour le 1er tour de scrutin.
———— le 2e *idem*.
———— le 3e *idem*.

Les Scrutateurs,

Le Président du bureau de vote,

COLONIE
de
LA MARTINIQUE.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2e BUREAU DE VOTE.

(Nos 130 A 279 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

De la lettre J à la lettre Z inclusivement

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 26 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
130	Jean Charles Albert Conseiller Général					
131	Jean Charles Sylvestre délégué					
132	Jean Bolo Eugène délégué					
133	Jean-Baptiste Louis délégué					
134	Jean-Marie dit Flore délégué					
135	Joachim Hippolyte délégué					
136	Jolet Gaston délégué					
137	Knight L. Théodore délégué					
138	Knight Amédée Conseiller Général					
139	Labrune Octave délégué					
140	Lacour François délégué					
141	de Lachevrotière Octave Bernard délégué					

Elections sénatoriales. — Modèle nº 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
142	Lada Aleide Délégué					
143	Lagier Jean Délégué					
144	Lalung Saint-Léger Conseiller Général					
145	Lambert Pierre Délégué					
146	Lamfort Guillaume Délégué					
147	Lamon Elie-Etienne Délégué					
148	Lamotte Joseph Délégué					
149	Lamour Sainte-Rose Délégué					
150	Langlat Théodore Délégué					
151	Lapiquonne Albert Délégué					
152	Larcher Fortuné Délégué					
153	Laventure Delau Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
154	Léandre Audale Délégué					
155	Lefort Lafonfrière Auguste Délégué					
156	L'Epine Antony Délégué					
157	Linérol Ferjus Délégué					
158	Luival J. Délégué					
159	Louis Gustave Moulaure Délégué					
160	Louisy Léon Délégué					
161	Louisy S. Délégué					
162	Lubin Desmahis Conseiller Général					
163	Lucien Assiérus Délégué					
164	Lucile Augustin Délégué					
165	Macni J. Délégué					

Elections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
166	Maitrel Emilien Délégué					
167	Mareun Xavier Délégué					
168	Marie Décius Délégué					
169	Mariello Germain Délégué					
170	Marie-Françoise Armand Délégué					
171	Marie-Luce Daphnis Délégué					
172	Marmont Gaston Délégué					
173	Mars Paul Délégué					
174	Martial Pierre Clerval Délégué					
175	Massol Noël Délégué					
176	Maurice Braille Délégué					
177	Maxime Victorien Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
178	Maximin François Xavier Délégué					
179	Mazin Siméon Délégué					
180	Merlande Alfred Délégué					
181	Mérol Emélius Délégué					
182	Michalon Victor Délégué					
183	Midas Honoré Délégué		Refusé			
184	Misat Florus Délégué					
185	Montet Fulgence Délégué					
186	Moulanier Aristide Délégué					
187	Muhel Mathieu Délégué					
188	Nadeau Oculi Délégué					
189	Narèce Jules Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
190	Némorin Auguste Délégué					
191	Nérée Périat Charles Délégué					
192	Nicole Hyacinthe Conseiller Général					
193	Niniet Félix Délégué					
194	Niniet Georges Conseiller Général					
195	Nodogi Nicolas Délégué					
196	Nollet Alexandre Conseiller Général					
197	Nollier Louis Délégué					
198	Nonone Albert Délégué					
199	Norbert Thuribe Délégué					
200	Notte Auguste Délégué					
201	Octave adèle Ste Thérèse Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
202	Octave Eulogie Délégué					
203	Orcil Jean Marie Délégué					
204	Orville Saint-Just Délégué					
205	Padra Chéry Délégué					
206	Paludat Alcide Délégué					
207	Parvenu Père Lucius Délégué					
208	Pastour Pierre Délégué					
209	Patrice Charles Délégué					
210	Paty Georges Délégué					
211	Paulin Raymond Délégué					
212	Pélage Henri Délégué					
213	Perrin Louis Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
214	Pierre François Ludger Délégué					
215	Pierre Maurice Délégué					
216	Pignol Eugène Délégué					
217	Pwâty Léon Délégué					
218	Placide Dominique Délégué					
219	Plage Jean René Délégué					
220	Polyte Léopold Délégué					
221	Pomponne Horatius Conseiller Général					
222	Pouk-Song Jules Conseiller Général					
223	Poullet Alphonse Délégué					
224	Procope Eugène Délégué					
225	Quantin Georges Délégué	Destin Désiré Jeanville Suppléant				

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
226	Rallin Faustin Délégué					
227	Ravel Roland Délégué					
228	Ravenet Théodore Délégué					
229	Rémilieu Théophile Conseiller Général					
230	Rémir Julien Délégué					
231	Rémisse Fernand Délégué					
232	Richon Emilien Délégué					
233	Roc Justin Délégué					
234	Roch Louis Garçon Délégué					
	~~Roger Charles Louis Délégué~~					
235	Rose Rosette Amicet Georges Délégué					
236	Rosemond Charles Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
237	Rouvier Henri délégué					
238	Roustan Jérôme délégué					
239	Roy Mesthut Louis Toussaint délégué					
240	Roy Marius Conseiller Général					
241	Rustal adrien délégué					
242	Sabel Médéric délégué					
243	Sablé Francisque délégué					
244	Saint-Cyr Paul délégué					
245	Saint-Louis augustin Conseiller Général					
246	Saint-Olympe Léopold délégué					
247	Saint-Yves Louis Conseiller Général					
248	Sainte-Agathe Justin délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
249	Salomon Michel délégué					
250	Salomon Richard délégué					
251	Sauphanor Auguste délégué					
252	Seux Droiès délégué					
253	Sévère Jules Conseiller Général					
254	Sujer Antoine Conseiller Général					
255	Surbon Césaire délégué					
256	Sylvestre Philotas délégué					
257	Tertullien Marie Noël délégué					
258	Thaly Amédée délégué					
259	Thaly Orbassan délégué					
260	Thaly Rodolphe délégué					

Elections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
261	Chélon Barnabé Délégué					
262	Evion Alexandre Délégué					
263	Crénelle Albert Conseiller Général					
264	Cron Louis Denis Délégué					
265	Valard Martin Délégué					
266	Valère Siméon Délégué					
267	Vautor Raymond Délégué					
268	Vautor Amédée Conseiller Général					
269	Venel Gustave Délégué					
270	Vestris Noël Délégué					
271	Vietey Edouard Délégué					
272	Villeronce Léopold Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
273	Villette Jules délégué					
274	Vincendon Joseph délégué					
275	Voustad Maurice délégué					
276	Yol Bernard Charles délégué					
277	Yotte Joseph Conseiller Général					
278	Zouzou Alexandre délégué					
279	Zozor Isidore délégué					

Arrêté la présente liste d'émargement à cent cinquante électeurs.

A Fort-de-France, le 26 Décembre 1896.

Le Directeur de l'intérieur,

Arrêté la présente liste au nombre de cent cinquante émargements pour le 1er tour de scrutin.
——— le 2e *idem*.
——— le 3e *idem*.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

4

COLONIE
de
LA MARTINIQUE.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2e BUREAU DE VOTE.

(Nos 130 A 279 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

De la lettre J à la lettre Z inclusivement.

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 26 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
130	Jean Charles Albert Conseiller Général					
131	Jean Charles Sylvestre délégué					
132	Jean Bolo Eugène délégué					
133	Jean Baptiste Louis délégué					
134	Jean Marie dit Flore délégué					
135	Joachim Hippolyte délégué					
136	Folet Gaston délégué					
137	Knight L. Théodore délégué					
138	Knight Amédée Conseiller Général					
139	Labrune Octave délégué					
140	Lacour François délégué					
141	de Lachevrotière Octave Bernard délégué					

Elections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
142	Lada Alcide Délégué		Freyz			
143	Lagier Jean Délégué		Freyz			
144	Lalung Saint Léger Conseiller Général		Freyz			
145	Lambert Pierre Délégué		Freyz			
146	Lamfort Guillaume Délégué		Freyz			
147	Lamon Elie Etienne Délégué		Freyz			
148	Lamotte Joseph Délégué		Freyz			
149	Lamour Sainte-Rose Délégué		Freyz			
150	Langlat Théodore Délégué		Freyz			
151	Lapiquonne Albert Délégué		Freyz			
152	Larcher Fortuné Délégué		Freyz			
153	Laventure Delan Délégué		Freyz			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
154	Léandre Andalé Délégué					
155	Lefort Lajonquière Auguste Délégué					
156	L'Epine Antony Délégué					
157	Linérol Ferjus Délégué					
158	Luvial J. Délégué					
159	Louis Gustave Montaure Délégué					
160	Louisy Léon Délégué					
161	Louisy S. Délégué					
162	Lubin Desmahis Conseiller Général					
163	Lucien Assuérus Délégué					
164	Lucile Augustin Délégué					
165	Maeni G. Délégué					

Elections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
166	Maitrel Emilien délégué		Dreux			
167	Marem Xavier délégué		Dreux			
168	Marie Denis délégué		D			
169	Mariello Germain délégué		Dreux			
170	Marie Françoise Armand délégué		Dreux			
171	Marie-Luce Daphnis délégué		Dreux			
172	Marmont Gaston délégué		D			
173	Mars Paul délégué		Dreux			
174	Martial Irène Cleval délégué		Dreux			
175	Massal Noël délégué		Dreux			
176	Maurice Braille délégué		Dreux			
177	Maxime Victorien délégué		D			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
178	Maximin François Xavier Délégué					
179	Mazin Lucien Délégué					
180	Merlande Alfred Délégué					
181	Mérol Lucius Délégué					
182	Michalon Victor Délégué					
183	Midas Honoré Délégué					
184	Mistat Florius Délégué					
185	Montet Fulgence Délégué					
186	Moulanier Aristide Délégué					
187	Muhel Mathieu Délégué					
188	Nadeau Oculi Délégué					
189	Narèce Jules Délégué					

Elections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
190	Nemorin Auguste Délégué					
191	Nérée Périat Charles Délégué					
192	Nicole Hyacinthe Conseiller Général					
193	Niniet Félix Délégué					
194	Niniet Georges Conseiller Général					
195	Nodogi Nicolas Délégué					
196	Nollet Alexandre Conseiller Général					
197	Nollier Louis Délégué					
198	Nonone Albert Délégué					
199	Norbert Thuribe Délégué					
200	Notte Auguste Délégué					
201	Octave Adèle Sainte Thérèse Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
202	Octave Eulogie Délégué		Freyz			
203	Orvil Jean-Marie Délégué		freyz			
204	Orville Saint-Just Délégué		freyz			
205	Padra Chéry Délégué		freyz			
206	Paludat Aleide Délégué		freyz			
207	Parvenu Pierre Lucius Délégué		freyz			
208	Pastour Pierre Délégué		freyz			
209	Patrice Charles Délégué		freyz			
210	Paty Georges Délégué		freyz			
211	Paulin Raymond Délégué		freyz			
212	Pélage Henri Délégué		freyz			
213	Perrin Louis Délégué		freyz			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
214	Pierre François Ludger Délégué					
215	Pierre Maurice Délégué					
216	Pugnol Eugène Délégué					
217	Pivaty Léon Délégué					
218	Placide Dominique Délégué					
219	Plage Jean René Délégué					
220	Polyte Léopold Délégué					
221	Pomponne Horatius Conseiller Général					
222	Pork-Song Jules Conseiller Général					
223	Poullet Alphonse Délégué					
224	Procope Eugène Délégué					
225	Quantin Georges Délégué	Destin Dizy Jeanville Suppléant				

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
226	Rallin Faustin Délégué		Freyz			
227	Ravel Roland Délégué		Freyz			
228	Ravenet Théodre Délégué		Freyz			
229	Rémilein Théophile Conseiller Général		Freyz			
230	Rémix Julien Délégué		Freyz			
231	Rémisse Fernand Délégué		Freyz			
232	Richon Emilein Délégué		Freyz			
233	Roc Justin Délégué		Freyz			
234	Roch Louis Garcon Délégué		Freyz			
235	Rose-Rosette Amiet Georges Délégué		Freyz			
236	Rosemond Charles Délégué		Freyz			
237	Rouvier Henri Délégué		Freyz			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
238	Rousso Jérôme Délégué					
239	Roy Mathuit Louis Toussaint Délégué					
240	Roy Marius Conseiller Général					
241	Rustal Adrien Délégué					
242	Sabel Alcidès Délégué					
243	Sablé Francisque Délégué					
244	Saint-Cyr Paul Délégué					
245	Saint-Louis Augustin Conseiller Général					
246	Saint Olympe Léopold Délégué					
247	Saint-Yves Louis Conseiller Général					
248	Sainte Agathe Justin Délégué					
249	Salomon Michel Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
250	Salomon Richard Délégué		Frezet			
251	Sauphanor auguste Délégué		Frezet			
252	Sein Droiès Délégué		Frezet			
253	Sévère Jules Conseiller Général					
254	Sigier Antoine Conseiller Général		Frezet			
255	Surbon Cézaire Délégué		Frezet			
256	Sylvestre Philotas Délégué		Frezet			
257	Tertulien Marie Noël Délégué		Frezet			
258	Thaly Amédée Délégué		Frezet			
259	Thaly orbassan Délégué		Frezet			
260	Thaly d Rodolphe Délégué		Frezet			
261	Thélon Barnabé Délégué		Frezet			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
262	Union Alexandre Délégué		Freyz			
263	Trénelle Albert Conseiller Général		Freyz			
264	Tron Louis Denis Délégué		Freyz			
265	Valard Marthi Délégué		Freyz			
266	Valère Siméon Délégué		Freyz			
267	Vautor Raymond Délégué		Freyz			
268	Vautor Amélius Conseiller Général		Freyz			
269	Venel Gustave Délégué		Freyz			
270	Vestris Nérée Délégué		Freyz			
271	Vicley Edouard Délégué		Freyz			
272	Villeronce Léopold Délégué		Freyz			
273	Villette Jules Délégué		Freyz			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
274	Vincendon Joseph délégué					
275	Voustad Maurice délégué					
276	Yol Bernard Charles délégué					
277	Yolte Joseph Conseiller Général					
278	Zonzon Alexandre délégué					
279	Zozor Isidore délégué					

Arrêté la présente liste d'émargement à Cent cinquante électeurs.

A Fort-de-France, le 26 Décembre 1896.

Le Directeur de l'intérieur, p.i,

Arrêté la présente liste au nombre de cent cinquante émargements pour le 1er tour de scrutin.
——— le 2e *idem*.
——— le 3e *idem*.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

COLONIE
DE
LA MARTINIQUE.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

ANNEXE
à la circulaire du 13 Nov 1896

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni, le 3 janvier 1897, à Fort-de-France, pour élire un sénateur.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le trois du mois de janvier, nous (1) Simoneau Hector, président du tribunal de première instance de Fort-de-France, nous sommes rendu dans la salle de la cour d'appel à Fort-de-France, local désigné pour la réunion du collège électoral de la colonie de la Martinique,

convoqué en vertu du décret du 7 novembre 1896, à l'effet d'élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président *ou* vice-président *ou* juge le plus ancien.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire:

M. Adraste (Monrose), né le 30 Sept. 1824
M. Vinet (Félix), né le 13 Février 1826
M. Brunéant (Marius), né le 13 Sept. 1870
M. Vinet (Georges), né le 20 novembre 1870

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Gentz Fleure (), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau:

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884 ;

3° Le règlement d'administration publique du 4 janvier 1876, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances ;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé ;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale ;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en 5 sections de vote de la manière suivante (1) :

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

1re Section,	de la lettre	A	à la lettre	J	— 129 électeurs
2e Section,	—	J	—	Z	— 150 —
3e Section,	—		—		—
4e Section,	—		—		—
5e Section,	—		—		—
6e Section,	—		—		—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme président et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et des scrutateurs.

1re Section.....	*Président*.....	M. (2) Clavius - Marius Joseph
	Scrutateurs.....	M. Baldara Cherbule
		M. Emile Arnould
		M. Bert Emmanuel
		M. Roy Mesthint - Louis - Coussaint
2e Section.....	*Président*.....	M. Destandes Maximilien
	Scrutateurs.....	M. Dormier Georges
		M. Saint - Jyes Louis
		M. Lapiquonne Albert
		M. Clavius - Marius - René
3e Section.....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
4e Section.....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
5e Section.....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
		M.

6e Section.....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
		M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de un, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boite de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re section	127	127		
2e *idem*	150	150		
3e *idem*				
4e *idem*				
5e *idem*				
6e *idem*				
TOTAUX	277	277		

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus ; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A M. Allègre	M. Duvieumay	M. Dejuge	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re section.....	127	127	"	75	52	"							
2e *idem*.....	150	150	"	95	54	1							
3e *idem*.....													
4e *idem*.....													
5e *idem*.....													
6e *idem*.....													
TOTAUX.....	277	277	1	170	106	1							

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits..... 279

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements..... 277

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes..... 277

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1)..... 277

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2)..... "

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés..... 277

MAJORITÉ ABSOLUE (3)..... 139

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paraphés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. V. Allègre	Cent soixante-dix	170
M. O. Duchesnay	Cent six	106
M. E. Desroge	un	1
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	Néant	0

(2) En indiquer la nature et les annexer paraphés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.
Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) V. Allègre
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue
a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heure

Le Président, *Les Membres du bureau*,

Le Secrétaire,

2e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re section	127	127		
2e *idem*	150	150		
3e *idem*				
4e *idem*				
5e *idem*				
6e *idem*				
TOTAUX	277	277		

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re section.....													
2e *idem*.....													
3e *idem*.....													
4e *idem*.....													
5e *idem*.....													
6e *idem*.....													
TOTAUX.....													

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1).....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2).....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE (3).....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paraphés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.
Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3)

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue

été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heure

Le Président, *Les Membres du bureau,*

Le Secrétaire,

3e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1re section.....				
2e *idem*.....				
3e *idem*.....				
4e *idem*.....				
5e *idem*.....				
6e *idem*.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re section.....													
2e *idem*.....													
3e *idem*.....													
4e *idem*.....													
5e *idem*.....													
6e *idem*.....													
TOTAUX.....													

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu (1):

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages, au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M. (3)

ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur.

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à 1 heure après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi ;

Sous les n°s 3 et 4, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la direction de l'intérieur ;

Sous les n°s 5 à 8, les feuilles de pointage ;

Sous les n°s à , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître....
Bulletins sur papier non blanc.....
Bulletins portant des signes extérieurs.....
Bulletins divers.....

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

COLONIE
DE
LA MARTINIQUE.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

ANNEXÉ
à la circulaire du 13 9bre 1896

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni, le 3 janvier 1897, à Fort-de-France, pour élire un sénateur.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le trois du mois de janvier, nous (1) Simoneau Hector, président du tribunal de première instance de Fort-de-France, nous sommes rendu dans la salle de la cour d'appel à Fort-de-France, local désigné pour la réunion du collège électoral de la colonie de la Martinique,

convoqué en vertu du décret du 7 novembre 1896, à l'effet d'élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président *ou* vice-président *ou* juge le plus ancien.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire:

M. Adraste (Monrose), né le 30 Sept. 1824
M. Ninet (Félix), né le 13 février 1826
M. Biensséant (Marius), né le 13 Sept. 1870
M. Ninet (Georges), né le 20 novembre 1870

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Gentz Isaure (), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau:

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 4 janvier 1876, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en /^12^ sections de vote de la manière suivante (1) :

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

1re Section,	de la lettre	A	à la lettre	J — 129 électeurs
2e Section,	—	J	—	Z — 130 —
3e Section,	—		—	—
4e Section,	—		—	—
5e Section,	—		—	—
6e Section,	—		—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme président et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et des scrutateurs.

1re Section.....	*Président*.....	M. (2)	Clavius - Marius Joseph
	Scrutateurs.....	M.	Baldara Cherbule
		M.	Emile Arnould
		M.	Bert Emmanuel
		M.	Roy Meshint - Louis Toussaint
2e Section.....	*Président*.....	M.	Destandes Maximilien
	Scrutateurs.....	M.	Dornier Georges
		M.	Saint-Yves Louis
		M.	Lapiquonne Albert
		M.	Clavius - Marius - René
3e Section.....	*Président*.....	M.	
	Scrutateurs.....	M.	
		M.	
		M.	
4e Section.....	*Président*.....	M.	
	Scrutateurs.....	M.	
		M.	
		M.	
5e Section.....	*Président*.....	M.	
	Scrutateurs.....	M.	
		M.	
		M.	

6e SECTION.....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
		M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de un, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste ; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re section	127	127		
2e *idem*	150	150.		
3e *idem*				
4e *idem*				
5e *idem*				
6e *idem*				
TOTAUX	277	277		

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus ; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A								
				M. Allègre	M. Duguesnay	M. Dejuge	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re section.....	127	127	"	75	52	"							
2e *idem*.....	150	150	"	95	54	1							
3e *idem*.....													
4e *idem*.....													
5e *idem*.....													
6e *idem*.....													
TOTAUX.....	277	277	"	170	106	1							

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits..... 279

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements..... 277

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes..... 277

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1)..... 277

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2)..... "

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés..... 277

MAJORITÉ ABSOLUE (3)..... 139

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paraphés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. V. Allègre	Cent soixante-dix	170.
M. G. Duchesnay	Cent six	106.
M. E. Deproge	un	1
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	Néant	0

(2) En indiquer la nature et les annexer paraîés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) V. Allègre

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue

a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heure

Le Président, *Les Membres du bureau*,

Le Secrétaire,

2e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re section	127	127		
2e *idem*	150	150		
3e *idem*				
4e *idem*				
5e *idem*				
6e *idem*				
TOTAUX	277	277		

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collége.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re section.....													
2e *idem*.....													
3e *idem*.....													
4e *idem*.....													
5e *idem*.....													
6e *idem*.....													
TOTAUX.....													

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1).....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2).....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE (3).....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paraſés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.
Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3)

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heure

Le Président, *Les Membres du bureau*,

Le Secrétaire,

3e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1re section.....				
2e *idem*.....				
3e *idem*.....				
4e *idem*.....				
5e *idem*.....				
6e *idem*.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re section.....													
2e *idem*.....													
3e *idem*.....													
4e *idem*.....													
5e *idem*.....													
6e *idem*.....													
TOTAUX.....													

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu (1):

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages, au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M. (3)

ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur.

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à 1 heure après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi ;

Sous les n°s 3 à 4, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la direction de l'intérieur ;

Sous les n°s 5 à 8, les feuilles de pointage ;

Sous les n°s à , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître....
Bulletins sur papier non blanc.....
Bulletins portant des signes extérieurs.....
Bulletins divers.....

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

DÉPARTEMENT
DE
LA MARTINIQUE

MODÈLE N° 3.

ANNEXE
à la circulaire
du 13 Novembre 1896

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Arrondissement du Sud.				
	Canton de Fort-de-France.				
	Bocara Désiré	accepté			
	Godissard Paul	accepté			
	Attuly Sébastien	accepté			
Commune	Vénorin Auguste	accepté	Léopold Hesie Aînée	accepté	
de	Saty Georges	accepté	Marly Armand	accepté	
Fort-de-France	Crion Alexandre	accepté	Lamy Fernand	accepté	
	Rousso Jérôme	accepté			
	Lamour Ste Rose	accepté			
	Botte Edouard	accepté			
	Jean-Charles Sylvestre	accepté			
	Paulin Raymond	accepté			
	Beinsaut Marius	accepté			
Commune	Rosemond Charles	accepté			
de	Beaubrun Duféal	accepté	Crépin Beaumel	accepté	Une protestation a été présentée contre l'élection des délégués et du suppléant.
Le Lamentin	Justin Sainte Agathe	accepté			
	Canton du Lamentin.				
	G. Clémentine	accepté			
	Louis-Gustave Mondame	accepté			
	D. Adélaïde	accepté			
Commune	G. Venel	accepté	F. Etienne (1)	accepté	
du	H. Midas	accepté	A. Achalé	accepté	
Lamentin	A. Notte	accepté	J. Gina	accepté	
	G. Miarmont	accepté			
	A. Cayol	accepté			
	A. Léandre	accepté			

(1) M. F. Etienne remplace M. Cayol qui a été élu conseiller général du canton du Lamentin par l'assemblée comme délégué de la commune du Lamentin

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	D. Giboyau	accepté			
Lamentin (Suite)	A. Gardié	accepté			
	A. Merlande	accepté			
	Léopold Polyte	accepté			
	Léopold Plaisant	accepté			
	Eugène Gaspard	accepté			
Commune	Crouille Maurice	accepté	Edmond Vincent Luce	accepté	
de	Orbassan Chaly	accepté	Joseph Elmire	accepté	
Saint-Joseph	Gustave Beaujolais	accepté			
	Amédée Chaly	accepté			
	Joseph Lamotte	accepté			
	Emilien Richon	accepté			
	Canton du Saint-Esprit.				
	Alexandre Zonzon	accepté			
	D'Abadie de Lurbe	accepté			
	Jean Marie Elore	accepté			
Commune	Charles Louis Roger	accepté	Martial Firmin	accepté	Remplace M. Charles Louis Roger non acceptant suivant lettre du 22 Décembre 1896.
du	Armand Marie François	accepté	Orus Smith	accepté	
Saint-Esprit	Gaston Colet	accepté			
	Eberbul Baldara	accepté			
	Celma Ferjus	accepté			
	Georges Goussard	accepté			
	Guilleaud Louis	accepté			
	Lefort Lajonquière Auguste	accepté			
	Capoul André	accepté			
	Claveau Elien	accepté			
Commune	Monore Albert	accepté	Bleau Galentin	accepté	
du	Calaume Léaphin	accepté	Rosamont Gaston	accepté	
François	Voustad Maurice	accepté	Zamor Radamus	accepté	
	Linérol Ferjus	accepté			
	Eguier Tibulle	accepté			
	Mazin Linéan	accepté			
	Yol Bernard Charles	accepté			
	Sylvestre Philotas	accepté			

Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepte ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Caubray Constantin	accepté			
	Henri Pélage	accepté			
	Gaston Audarié	accepté			
Commune	Ludger Gros	accepté	Louis Fanchonna	accepté	
de	Louis Enfant Roy Mathurin	accepté	Théodore Agétilas	accepté	
Lucos	Eulogie Octave	accepté			
	Tranquillin Elie	accepté			
	Louis Dogué	accepté			
	Joseph Vincendon	accepté			
	Bottuis Charles Clavius	accepté			
	Rose Rosette Amiel Georges	accepté			
	Morville Eugustin Salvin Georges	accepté			
Commune	Roch Louis Garçon	accepté	Dissy Jeanville Destin	accepté	
de la	Othelon Barnabé	accepté	Lipson Léopold	accepté	
Rivière Salée	Pérua Charles Néréa	accepté			
	Desportes Eucher	accepté			
	Frédoc Joseph Florius	accepté			
	Lamon Elie Etienne	accepté			
	Canton du Marin.				
	Eugène Pignol	accepté			Une protestation a été présentée contre l'élection des délégués.
	Arthur Florus	accepté			
	Léopold Gertrude	accepté			
Commune	Octave Labrune	accepté	Saint just Joseph	accepté	
de	Denis Marie	accepté	Léon Lagrandcourt	accepté	
Marin	Bruno Eustache	accepté			
	Louis Perrin	accepté			
	Léonard Coridun	accepté			
	Léopold Villeronce	accepté			
	Dorville Desportes	accepté			
Commune	Charles Patrice	accepté	Jean Marie Flambaut	accepté	
de	Augustin Cénia	accepté	Ambroise Zadith	accepté	
Sainte Anne	Thurible Norbert	accepté			
	Anthime Caprice	accepté			
	François Lacour	accepté			

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Marcie Jules	accepté			
	Pierre François Ludger	accepté			
	Collignon Louis	accepté			
Commune	Zozor Isidore	accepté	Jeandia Laurent	accepté	
du	Carra Charles Fabien	accepté	Castrien Henry	accepté	X
Vauclin	Mars Paul	accepté			
	Asselin Georges	accepté			
	Parvenu Jules Lucius	accepté			
	Iman Abdon	accepté	X		
	Chéry François Honorius	accepté			
	Léandre Maurice Bélay	accepté			
	Césaire Elie	accepté			
Commune	Jacques Prosper Désormeaux	accepté	Hte Alfred Charles	accepté	
de la	Plaige Jean René	accepté	Léopold Martial	accepté	X
Rivière-Pilote	Edouard Vickey	accepté			
	Cérau Annette	accepté			
	A. Poullet	accepté			
	Hte Guilleaud	accepté	X		
	Canton du Diamant.				
Commune	Avril Duville	accepté			
du	Justin Roc	accepté	Gilbert Bled	accepté	X
Diamant	Fulgence Montet	accepté	X		
Commune	Paul Saint Cyr	accepté			
de	Victor Louis Félix	accepté	Septimus Bellay	accepté	X
Sainte-Luce	Alexandre Edouard	accepté	X		
	Chéry Padra	accepté			
Commune	Balaire Louis	accepté	Vespasien Mondésir	accepté	
des	Haustant Ambroise	accepté	Edmond Pinville	accepté	X
Trois-Ilets	Sablé Francisque	accepté			
	Jules Davila	accepté			
	Xavier Céran	accepté	X		

Elections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepte ou refusé.	OBSERVATIONS.
Commune des Anses d'Arlets	Saint Olimpe Léopold	accepté			
	Houellemont Charles	accepté	Berniac Athanase	accepté	
	Colombe Alton	accepté	Moré Emilien	accepté	
	Larcher Fortuné	accepté			
	Henry Arnauld	accepté			
	Valard Martin	accepté			
	Arrondissement du Nord.				
	Canton de Saint-Pierre (Mouillage)				
	S. Théodore Knight	accepté			
	Félix Ninet	accepté			
	Jean Marie Orèle	accepté			
	Joseph Alexandre	accepté			
Commune de Saint-Pierre	Franciscque Grembert	accepté	Adjutor Ustin	accepté	
	Henri Rouvier	accepté	Louis Mobily	accepté	
	Albert Lapiquonne	accepté	Louis Furnon	accepté	
	Robert Jean Elie	accepté			
	Henri Barbe	accepté			
	Maurice Pierre	accepté			
	René Clavius Marius	accepté			
	Louis Eustase	accepté			
Commune du Fonds St. Denis	P. Pastour (Père)	accepté	P. Neisson	accepté	
	A. Darius (Alent)	accepté			
Commune du Carbet	L. Edmond Léonce	accepté			
	M. Salomon Michel	accepté			
	G. Dormier Georges	accepté			
	Eug. Procope	accepté	François Rosemond	accepté	
	E. Meaitre Emilien	accepté	Friord Grégoire	accepté	
	A. Emile arnould	accepté			
	D. Placide Dominique	accepté			
	F. Interrion Parfait	accepté			
	A. Lada Aleide	accepté			

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Orville St. Just	accepté			
Commune	Crosnier de Lassichère Isidore	accepté	Gunoibly Charles	accepté	
de	Hélénon Alexandre	accepté	Nérat Raoul	accepté	X
Case-Pilote	Castord Camille	accepté			
	Charles François Justave	accepté			
	Lauphanor Auguste	accepté			
	Canton de Saint-Pierre (Fort)				
	Oculi Nadeau	accepté			
	F. Grelet Félix	accepté			
Octave	O.B. de Lacheroticière	accepté			
Commune	A. Label Moïse	accepté	Elie Victor	accepté	
de	L. Denis Cron (Louis)	accepté	A. Prospère	accepté	X
Prêcheur Francis	F. Lerouis Gabriel	accepté			
	J. J. Bello Jean Joseph	accepté			
	Emmanuel Bert	accepté			
Denis Duval	P. C. Mearial	accepté	X		
	Félix Anneville	accepté			
	Nicolas Nodogi	accepté			
	Duval charles	accepté			
Commune	Fernand Rémisse	accepté	Jules Mantel	accepté	
de	Antony L'Epine	accepté	Daniel Ferdinand Thévenard	accepté	X
Morne-Rouge	Albéric Podistard	accepté			
Lucien	L. Augustin Lucile	accepté			
	Lucien Valère	accepté			
	Auguste Cornée	accepté	X		
	Canton de la Basse-Pointe.				
	Dennery Mouriguet	accepté			
	Mariello Germain	accepté			
Commune	Charpentier Vital	accepté	Dumas Théodore	accepté	Remplace M. Dennery Mouriguet non acceptant pour cause de maladie
de la	Maxime Victorien	accepté	Laurent Louis Auguste	accepté	
Basse-Pointe	Fanfare Emiolène	accepté			
	Turbon Césaire	accepté			

Elections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Jean Bolo Eugène	accepté			
Basse-Pointe (suite)	Paludat Alcide	accepté			
	Cossou Alexandre	accepté			
Commune	A. Rustal ardion	accepté			
de	N. Massal Nord	accepté	Félix Sabin	accepté	X
l'Ajoupa-Bouillon	Adrien Adenet	accepté			
Commune	Rollin Faustin	accepté			
du	Louisy Léon	accepté	H. Euphrosine	accepté	X
Macouba	Borval Léon	accepté			
Commune de la	Jean Baptiste Louis	accepté	Casimir Casimir	accepté	X
Grand'Rivière	Désiré Finistère	accepté			
	S. Louisy	accepté			
	G. Miami	accepté			
Commune	A. Famikal	accepté	J. Saint-Louis	accepté	
du	R. Salomon	accepté	A. Renard	accepté	X
Lorrain	J. Rémir	accepté			
	L. Gamot	accepté			
	D. Lem	accepté			
	J. Linval	accepté			
	Hte Joachim	accepté			
Commune	Michel Mathieu	accepté			
du	Gaillardon Paul	accepté	Auriet Léo	accepté	X
Marigot	Michalon Victor	accepté			
	Canton de la Trinité				
	Coppens Baron	accepté			
	Vestris Vérié	accepté			
	Cajoly Turibe	accepté			
Commune	Lambert Vérié	accepté	Lambert Eugène	accepté	
de la	Lamfort Guillaume	accepté	Padoly a.	accepté	X
Trinité	Ravenet Victor	accepté			
	Ravel Roland	accepté			
	Eulat Marcel	accepté			
	Pivaty Léon	accepté			

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Villette Jules	accepté			
	Delan Laventure	accepté			
	Desravines Louis	accepté			
	Daphné Maurice	accepté			
Commune	Marie-Luce Daphnis	accepté	Jean Elie Octave	accepté	
de	Nollier Louis	accepté	Guillaume Benoît	accepté	+
Sainte-Marie	Jean Baptiste Ste. Juste Orange	accepté	Lagrosillière Emile	accepté	
	Adèle Ste. Thérèse Octave	accepté			
	Cattry Eugène	accepté			
	Misat Florus	accepté			
	Arneton Robert	accepté			
	Agricole Anacharsis	accepté	+		
	Béatris Méric	accepté			
	Chérubin Saint-Elie	accepté			
	Cécilia Louis Marius	accepté			
Commune	Moulanier Aristide	accepté	Gustave Mondésir	accepté	
de	Tertullien Marie Noël	accepté	Germon Eugène	accepté	
Gros-Morne	Eugénie Etienne	accepté			
	Corneille Octavius	accepté			
	Vautor Raymond	accepté			
	Thaly Rodolphe	accepté	X		
	Monrose Adraste	accepté			
	Théodore Langlot	accepté			
	Emélius Mérol	accepté			
Commune	Asthénes Lucien	accepté	Fortuné Laborne	accepté	
de	François Xavier Maximin	accepté	Darius Bellemare	accepté	+
Robert	Emile Hannibal	accepté			
	Jean Lagier	accepté			
	Xavier Marem	accepté			
	Gustave Etienne	accepté			

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Directeur de l'intérieur, sera déposé au 3e bureau de la Direction de l'intérieur, pour être communiqué à tout requérant.

Fort-de-France ; le 7 Decembre 1896.

COLONIE
DE
LA MARTINIQUE.

MODÈLE N° 4.

ANNEXE
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOUT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Adélaïde Dorméville	Délégué du Lamentin	A. achab J. Gina	
2	Adenet adrien	— do. — Ajoupa-Bouillon	Félix Sabin	
3	Adraste Monrose	— do. — Robert	Fortuné Laborne Damis Bellemare	
4	Agricole Eugène	Conseiller Général		
5	Agricole anacharsis	Délégué de Ste. Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoît Lagrosillière Emile	
6	Alexandre Joseph	— do. — de St. Pierre	adjutor Ustin Louis Mobily Louis Fuzuche	
7	Ancerville Félix	— do. — du Morne Rouge	Jules Mantel Danel Ferdinand Théobald	
8	André Théobald	Conseiller Général		
9	Anicet Emmanuel	— do. —		
10	Anterrion Parfait	Délégué du Carbet	François Rosemond Froid Grégoire	
11	Arnauld Henry	do. — des Anses d'Arlets	Berniac Athanase Moré Emilien	
12	Arneton Robert	do. — de Sainte-Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoît Lagrosillière Emile	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
13	Asselin Georges	Délégué du Vauclin	Jeandia Laurent Castrien Henry	
14	Attuly Sébastien	do. de Fort-de-France	Léopold Pierre Aimée Marty Armand Lamy Fernand	
15	Audemar Henri	Conseiller Général		
16	Balaire Louis	Délégué des trois-Ilets	Vespasien Mondésir Edmond Pinville	
17	Baldara Therbule	do. du Saint-Esprit	Onuf Smith	
18	Barbe Henri	do. de Saint-Pierre	Adjutor Ustin Louis Moleily Louis Furnon	
19	Béatrix Mérie	do. du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
20	Beaujolais Gustave	do. de Saint-Joseph	Edmond Vincent Luce Joseph Elmin	
21	Bélay Léandre Maurice	do. de la Rivière-Pilote	Hte Alfred Charles Léopold Martial	
22	Bello Jean Joseph	do. du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	
23	Bélus Lucien	Conseiller Général		
24	Bert Emmanuel	Délégué du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	
25	Bienséant Marius	do. de Fort-de-France	Léopold Pierre Aimée Marty Armand Lamy Fernand	
26	Borval Léon	do. du Macouba	H. Euphrosine	
27	Botte Edouard	do. de Fort-de-France	Léopold Pierre Aimée Marty Armand Lamy Fernand	
28	Bottuis Clavius	do. de la Rivière-Salée	Disy Jeanville Destin Lipson Léopold	

(Élections sénatoriales.— Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
29	Bourra désir	Délégué de Fort-de-France	Léopold Pierre Ainée Marty Armand Lamy Fernand	
30	Cadeau Beauharnais	Conseiller Général		
31	Cadoré Camille	Délégué de Case-Pilote	Guiouby Charles Néret Raoul	
32	Cajoly Euribe	do — de la Trinité	Lambert Eugène Cadoly a.	
33	Calonne Séraphin	do — du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
34	Caporal André	do — do —	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
35	Caprice Anthime	do — de Sainte Anne	Jean Marie Flambant Ambroise Zadith	
36	Carastus Jean Marie	Conseiller Général		
37	Carra Charles Fabien	Délégué du Vauclin	Jeandia Laurent Castrien Henry	
38	Castry Eugène	do — de Sainte Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoit Lagrosillière Emile	
39	Cayol Arthur	Conseiller Général		
40	Cécilia Louis Marius	Délégué du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
41	Cérina Augustin	do — de Sainte-Anne	Jean Marie Flambant Ambroise Zadith	
42	Celma Ferjus	do — du Saint-Esprit	Oneff Smith	
43	Céran Annette	do — de la Rivière-Pilote	Hte Alfred Charles Léopold Martial	
44	Céran Xavier	do — des Trois-Ilets	Vespasien Mondésir Edmond Riville	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
45	Césaire Elie	Délégué de la Rivière Pilote	Fbte Alfred Charles Léopold Martial	
46	César Lainé	Député		
47	Charpentier Vital	Délégué de la Baie-Mahaut	Laurent Louis auguste Dumas Théodore	
48	Charles François Gustave	Do — de la Case Pilote	Gmoibly Charles Nérel Raoul	
49	Chérubin Saint Elie	Do — du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
50	Claveau Elie	Do — du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
51	Clavis-Marius Joseph	Conseiller Général		
52	Clavius Marius René	Délégué de Saint-Anne	adjutor Ustin Louis Mobily Louis Furnon	
53	Clément Homère	Conseiller Général		
54	Clémentine Gustave	Délégué du Lamentin	a. Achab J. Guia	
55	Clere Fernand	Conseiller Général		
56	Colligmon Louis	Délégué du Vauclin	Jeandia Laurent Castrein Henry	
57	Colombe Alton	Do — des Anses d'Arlets	Bernier Athanase Moré Emilien	
58	Constantin Paulmy	Do — de Diamant	Louis Fauchomme Théodore Agésilas	
59	Coppens Louis Baron	Do — de la Trinité	Lambert Eugène Padoly a.	
60	Coridun Léonard	Do — du Marin	Saint Just Joseph Léon Lagrandeourt	

(Élections sénatoriales.— Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
61	Cornée Auguste	Délégué du Morne Rouge	Jules Mantel Daniel Ferdinand Théobald	
62	Corneille Octavius	Dº du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
63	Cosson Alexandre	Dº de la Basse Pointe	Laurent Louis Auguste Dumas Théodore	
64	Costet Félix	Conseiller Général		
65	Crosnier de Lasticherie Isidore	Délégué de Case Pilote	Guioubby Charles Nérek Raoul	
66	D'Abadie de Lurbe Jérome	Dº du Saint-Esprit	Oruf Smith	
67	Daphné Maurice	Dº de Sainte-Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoit Lagrosillière Emile	
68	Darius Albert	Dº du Fonds Stº Denis	P. Neisson	
69	Davila Jules	Dº des trois-Ilets	Vespasien Mondésir Edmond Tuiville	
70	Delor Louis Félix	Dº de Sainte-Luce	Septimus Bellay	
71	Dennery Mouniéguet	Dº de la Basse-Pointe	Dumas Théodore Laurent Louis Auguste	Remplace M. Dennery Mouniéguet non acceptant pour cause de maladie
72	Denval charles	Dº du Morne-Rouge	Jules Mantel Daniel Ferdinand Théobald	
73	Deproge Ernest	Député		
74	Désiré Finistère	Délégué de la Grand'Rivière	Casimirius Casimir	
75	Deslandes Maximilien	Conseiller Général		
76	Despointes Amédée	Dº		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
77	Desportes Eucher	Délégué de la Rivière - Salée	Dizy Jeanville Destin Lipsou Léopold	
78	Desportes Dorville	Do. — de Sainte - Anne	Jean Marie Flambaut Ambroise Zadith	
79	Desravines Louis	Do. — de Sainte - Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoit Lagrosillière Emile	
80	Dogué Louis	Do. — de Ducos	Louis Fouchoumna Théodore Agésilas	
81	Dorange J. B. St. Juste	Do. — de Sainte - Marie	Jean Elie octave Guillaume Benoit Lagrosillière Emile	
82	Dormier Georges	Do. — du Carbet	François Rosemond Friord Grégoire	
83	Dufeal Beaubrun	Do. — de Schoelcher	Crépin Beaumel	
84	Duquesnay Osman	Conseiller Général		
85	Duville Avril	Délégué du Diamant	Gilbert Bled	
86	Edmond Léonce	Do. — du Carbet	François Rosemond Friord Grégoire	
87	Edouard Alexandre	Do. — de Sainte - Luce	Septimus Bellay	
88	Eguier Tibulle	Do. — du François	Blaru Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
89	Elie Robert Jean	Do. — de Saint - Pierre	Adjutor Ustin Louis Mobily Louis Furnon	
90	Emile Arnould	Do. — du Carbet	François Rosemond Friord Grégoire	
91	Erembert Franciscque	Do. — de Saint - Pierre	Adjutor Ustin Louis Mobily Louis Furnon	
92	Etienne Gustave	Do. — du Robert	Fortuné Labonne Darius Bellemare	

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
93	Etienne Ferdinand	Suppléant du Lamentin	A. Achab J. Guia	
94	Eudaric Gaston	Délégué de Sucs	Louis Fanchonna Théodore Agésilas	
95	Eugénie Etienne	do — du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
96	Eulat Marcel	do — de la Trinité	Lambert Eugène Tadoly A.	
97	Eustache Bruno	do — du Marin	St. Just Joseph Léon Lagrandcourt	
98	Eustase Louis	do — de Saint-Pierre	Adjutor Ustin Louis Mobily Louis Turnob	
99	Famikal A.	do — du Lorrain	S. Saint-Louis A. Renard	
100	Fanfare Timoléon	do — de la Basse-Pointe	Laurent Louis Auguste Dumas Théodore	
101	Firmin Martial	Suppléant du St. Esprit	Dyne Smith St. Just Joseph	
102	Flores Arthur	do — du Marin	Léon Lagrandcourt	
103	Frédoc Flonis	do — de la Rivière-Salée	Dizy Jeanville Destin Lipson Léopold	
104	Gabriel Servius François	do — du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	
105	Gaillardon Paul	do — du Marigot	Aniset Léo	
106	Jamot L.	do — du Lorrain	S. Saint-Louis A. Renard	
107	Gardié André	do — du Lamentin	F. Etienne A. Achab J. Guia	
108	Gaspard Eugène	do — de Saint-Joseph	Edmond Vincent Luce Joseph Elmin	
109	Gertrude Léopold	do — du Marin	St. Just Joseph Léon Lagrandcourt	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
110	Genty Isaure	Conseiller Général		
111	Geboyau Godrovée	Délégué du Lamentin	a. Achale J. Gina	
112	Glissaint Léopold	Dº — du Saint-Joseph	Edmond Vincent Luce Joseph Elmir	
113	Godissard Albéric	Dº — du Morne Rouge	Jules Mantel Danel Ferdinand Théobald	
114	Godissard Paul	Dº — du Fort-de-France	Léopold Pierre Aimée Marty armand Lamy Fernand	
115	Goussard Georges	Dº — du Saint-Esprit	Orus Smith	
116	Grelet Félix	Dº — du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	
117	Gros Désormeaux Jacques	Dº — de la Rivière-Pilote	Jhte Alfred Charles Léopold Martial	
118	Gros Ludger	Dº — du Diamant	Louis Fauchomme Théodore Agésilas	
119	Guitteaud Louis	Dº — du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
120	Guitteaud Hippolyte	Dº — de la Rivière-Pilote	Jhte Alfred Charles Léopold Martial	
121	Hannibal Emile	Dº — du Robert	Fortuné Labouna Darius Bellemare	
122	Haustant Ambroise	Dº — des Trois-Ilets	Vespasien Mondésir Edmond Auville	
123	Hélénon Alexandre	Dº — de la Case-Pilote	Guionilly Charles Néret Raoul	
124	Honorius Chéry François	Dº — de la Rivière-Pilote	Jhte Alfred Charles Léopold Martial	
125	Houellemont Charles	Dº — des Anses d'Arlets	Bernier Athanase Moré Emilien	

(Élections sénatoriales.— Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
126	Illi Tranquillin	Délégué de Sucos	Louis Fauchomma Théodore Agésilas	
127	Imau Abdon	do — de Vauclin	Jeandia Laurent Castrien Henry	
128	Imau Thomas	Conseiller Général		
129	Ivanès José	——— do ———		
130	Jean Charles Albert	——— do ———		
131	Jean Charles Sylvestre	Délégué de Fort-de-France	Léopold Reine Aimée Marty Armand Lamy Fernand	
132	Jean Bolo Eugène	do de la Basse-Pointe	Laurent Louis Auguste Dumas Théodore	
133	Jean Baptiste Louis	do de la Grand'Rivière	Casimirius Casimir	
134	Jean Marie dit Flore	do du Saint-Esprit	Onuf Smith	
135	Joachim Hte	do du Lorrain	P. Saint-Louis A. Renard	
136	Jolet Gaston	do du Saint-Esprit	Onuf Smith	
137	Knight L. Théodore	do de Saint-Pierre	Adjutor Ulbin Louis Mobily Louis Furnion	
138	Knight Amédée	Conseiller Général		
139	Labrune Octave	Délégué du Marin	St. Just Joseph Léon Lagrandcourt	
140	Lacour François	do de Sainte-Anne	Jean Marie Flambaut Ambroise Zadille	
141	de Lachevrotière Octave Renaud	do du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
142	Lada Aleide	Délégué du Carbet	François Rosemond Fuiord Grégoire	
143	Lagier Jean	Do — du Robert	Fortuné Labonne Darius Bellemare	
144	Lalung Saint Léger	Conseiller général		
145	Lambert Pierre	Délégué de la Trinité	Lambert Eugène Cadoly a.	
146	Lamfort Guillaume	Do ——— Do —	Lambert Eugène Cadoly a.	
147	Lamon Ehenine	Do — de la Rivière - Salée	Dity Jeanville Destini Lipton Léopold	
148	Lamotte Joseph	Do — de Sainte - Joseph	Edmond Vincent Luce Joseph Elmir	
149	Lamour Sainte - Rose	Do - de Fort - de - France	Léopold Pierre Ainné Mbarty armand Lamy Fernand	
150	Langlat Théodore	Do — du Robert	Fortuné Labonne Darius Bellemare	
151	Lapicporme Albert	Do — de Sainte Pierre	adjutor Ustin Louis Mobily Louis Furnon	
152	Larcher Fortuné	Do — des anses d'Arlets	Bernac Athanase Moré Emilien	
153	Laventure Delan	Do — de Sainte - Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoit	
154	Léandre Audale	Do — du Lamentin	a. achale J. Guia	
155	Lefort Lapointière Auguste	Do — du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
156	L'Epine antony	Do — du Morne - Rouge	Jules Mandel Danel Ferdinand Théobald	
157	Linérol Ferjus	Do — du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	

(Élections sénatoriales.— Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
158	Luival J.	Délégué du Lorrain	P. Saint-Louis A. Renard	
159	Louis Gustave Moulaure	Do — du Lamentin	A. Achab J. Guia	
160	Louisy Léon	Do — du Macouba	H. Euphrosine	
161	Louisy S.	Do — du Lorrain	P. Saint-Louis A. Renard	
162	Lubin Germahis	Conseiller Général		
163	Lucien Assnérus	Délégué du Robert	Fortuné Labonne Darius Bellemare	
164	Lucile augustin	Do — du Morne Rouge	Jules Mantel Daniel Ferdinand Thiébald	
165	Maeni J.	Do — du Lorrain	P. Saint-Louis A. Renard	
166	Maitrel Emilien	Do — du Carbet	François Rosemond Froid Grégoire	
167	Marem Xavier	Do — du Robert	Fortuné Labonne Darius Bellemare	
168	Marie Désiré	Do — du Marin	St Just Joseph Léon Lagrandeourt	
169	Mariello Germain	Do — de la Basse-Pointe	Laurent Louis Auguste Dumas Théodore	
170	Marie Françoise Armand	Do — du Saint-Esprit	Ouef Emile	
171	Marie Luce Saphnis	Do — de Sainte-Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoît Lagrotillière Emile	
172	Marmont Gaston	Do — du Lamentin	A. Achab J. Guia	
173	Mars Paul	Do — du Vauclin	Jeandia Laurent Castrien Henry	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
174	Martial Pierre Clerval	Délégué du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	
175	Massal Noël	Do. de la Pointe Bouillon	Félix Salmi	
176	Maurice Traille	Do. de Saint-Joseph	Edmond Vincent Luce Joseph Elmire	
177	Maurice Victorien	Do. de la Basse-Pointe	Laurent Louis Auguste Dumas Théodore	
178	Maximin François Xavier	Do. du Robert	Fortuné Labonne Darius Bellemare	
179	Mazin Siméon	Do. du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston	
180	Merlande Alfred	Do. du Lamentin	A. Achab J. Guia	
181	Mérol Emelvis	Do. du Robert	Fortuné Labonne Darius Bellemare	
182	Michalon Victor	Do. du Marigot	Amiet Léo	
183	Midas Honoré	Do. du Lamentin	A. Achab J. Guia	
184	Misat Florius	Do. de Sainte-Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoît Lagrosillière Emile	
185	Monbet Fulgence	Do. du Diamant	Gilbert Bled	
186	Moulanier Aristide	Do. du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
187	Muhel Mathieu	Do. du Marigot	Amiet Léo	
188	Nadeau Oulé	Do. du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	
189	Narcie Jules	Do. du Vauclin	Jeandia Laurent Castrien Henry	

(Élections sénatoriales.— Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
190	Néminin Auguste	Délégué de Fort-de-France	Léopold Bérie Ohinée Mbarty Armand Lamy Fernand	
191	Nérée Périat Charles	Dé- de la Rivière-Salée	Dizy Jeanville Destrui Lipson Léopold	
192	Nicole Hyacinthe	Conseiller Général		
193	Niriet Félix	Délégué de Saint-Pierre	adjutor Ustin Louis Mobily Louis Furnon	
194	Niriet Georges	Conseiller Général		
195	Nodogi Nicolas	Délégué du Morne-Rouge	Jules Mantel David Ferdinand Théobald	
196	Nollet Alexandre	Conseiller Général		
197	Nollier Louis	Délégué de Sainte-Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoît Lagrosillière Emile	
198	Nonone Albert	Dé- des Trois	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
199	Norbert Thuribe	Dé- de Sainte-Anne	Jean Marie Rambaut Ambroise Zadith	
200	Notte auguste	Dé- du Lamentin	A. Achab J. Guia	
201	Octave adèle Ste Thérèse	Dé- de Sainte-Marie	Jean Elie Octave Guillaume Benoît Lagrosillière Emile	
202	Octave Euloge	Dé- de Ducos	Louis Fauchomme Théodore agésilas	
203	Oril Jean Marie	Dé- de Saint-Pierre	adjutor Ustin Louis Mobily Louis Furnon	
204	Orville Saint-Just	Dé- de Case-Pilote	Guiouhly Charles Néret Raoul	
205	Padra Chéry	Dé- des Trois-Ilets	Despateri Mondésir Edmond Riviville	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
206	Paludat Aleide	Délégué de la Basse Pointe	Laurent Louis Auguste Dumas Théodore	
207	Parvenu Perie Lucius	Do — du Vauclin	Jeandia Laurent Castrien Henry	
208	Pastour Perie	Do — du Fonds St Denis	P. Neisson	
209	Patricé Charles	Do — de Sainte-Anne	Jean Marie Flambant Ambroise Zadelli	
210	Paty Georges	Do — de Fort-de-France	Léopold Perie ainée Marty armand Lamy Fernand	
211	Paulin Raymond	Do ——— Do ———	Léopold Perie ainée Marty armand Lamy Fernand	
212	Pelage Henri	Do — de Ducos	Louis Fauchonna Théodore Agésilas	
213	Perrin Louis	Do — du Marin	St Just Joseph Léon Lagrandeourt	
214	Perie François Ludger	Do — du Vauclin	Jeandia Laurent Castrien Henry	
215	Pierre Maurice	Do — de Sainte-Anne	Adjuton Ustin Louis Mobily Louis Jumeau	
216	Pigiol Eugène	Do — du Marin	St Just Joseph Léon Lagrandeourt	
217	Pivaty Léon	Do — de la Trinité	Lambert Eugène Padoly a.	
218	Placide Dominique	Do — du Carbet	François Rosemond Friord Grégoire	
219	Plage Jean René	Do — de la Rivière-Pilote	Hte Alfred Charles Léopold Martial	
220	Polyte Léopold	Do — de Saint-Joseph	Edmond Vincent Luce Joseph Elmir	
221	Pomponne Horatius	Conseiller Général		

(Élections sénatoriales.— Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
222	Pont-Long Jules	Conseiller Général		
223	Poullet Alphonse	Délégué de la Rivière Salée	Hte Alfred Charles Léopold Martial	
224	Procope Eugène	Do du Carbet	François Rosemond Tricot Grégoire	
225	Quantin Georges	Do de la Rivière Salée	Bissy Jeanville Destin Lipson Léopold	Remplace M. Quantin Georges non acceptant, suivant lettre du 30 Décembre 1896
226	Rallin Faustin	Do du Macouba	Hte Euphrosine	
227	Ravel Roland	Do de la Trinité	Lambert Eugène Padoly A.	
228	Ravenet Phèdre	Do Do	Lambert Eugène Padoly A.	
229	Rémilien Théophile	Conseiller Général		
230	Rémir Julien	Délégué du Lorrain	J. Saint-Louis A. Renard	
231	Rémisse Fernand	Do du Morne-Rouge	Jules Mankel Daniel Ferdinand Théobald	
232	Richon Emilien	Do de Saint-Joseph	Edmond Vincent Luce Joseph Elmire	
233	Roc Justin	Do du Diamant	Gilbert Bled	
234	Roch Louis Garçon	Do de la Rivière Salée	Bissy Jeanville Destin Lipson Léopold	
235	Rose Roselle dit Quiet Georges	Do Do	Bissy Jeanville Destin Lipson Léopold	
236	Rosemond Charles	Do de Schoelcher	Crépin Beaumel	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
237	Rouvière Henri	Délégué de Saint Pierre	Adjutor Ustin Louis Mobily Louis Turnon	
238	Rousso Jérôme	Dº de Fort de France	Léopold Perie aînée Marty armand Lamy Fernand	
239	Roy Methuit Louis Toussaint	Dº de Ducos	Louis Fauchomma Théodore Agésilas	
240	Roy Marius	Conseiller Général		
241	Rustal Adrien	Délégué de l'Ajoupa Bouillon	Félix Salein	
242	Sabel Alcidès	Dº du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	
243	Sablé Franciscque	Dº des trois-Ilets	Vespasien Mondésir Edmond Tuvville	
244	Saint-Cyr Saul	Dº de Sainte-Luce	Septimus Bellay	
245	Saint-Louis Augustin	Conseiller Général		
246	Saint Olympe Léopold	Délégué des Anses d'Arlets	Bernac Athanase Moré Emilien	
247	Saint-Yves Louis	Conseiller Général		
248	Sainte Agathe Justin	Délégué de Schalcher	Crépin Beaumel	
249	Salomon Michel	Dº du Carbet	François Rotemond Friord Grégoire	
250	Salomon Richard	Dº du Lorrain	V. Saint-Louis A. Renard	
251	Sauphanor Auguste	Dº de Case-Pilote	Guioubly Charles Nérot Raoul	
252	Sem Dionès	Dº du Lorrain	V. Saint-Louis A. Renard	

(Élections sénatoriales.— Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
253	Sévère Jules	Conseiller Général		
254	Siger antoine	——— do ———		
255	Surbon Césaire	Délégué de la Basse-Pointe	Laurent Louis Auguste Dumas Théodore	
256	Sylvestre Philotas	do — du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston	
257	Tertullien Marie Noël	do — du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
258	Thaly Amédée	do — de Saint-Joseph	Edmond Vincent Luce Joseph Elmire	
259	Thaly Orbassan	do ——— do ———	Edmond Vincent Luce Joseph Elmire	
260	Thaly Rodolphe	do — du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
261	Thélon Barnabé	do — de la Rivière-Salée	Dizy Jeanville Destin Lipton Léopold	
262	Timon Alexandre	do — de Fort-de-France	Léopold Reine aînée Marty Armand Lamy Fernand	
263	Trénelle Albert	Conseiller Général		
264	Tron Louis Denis	Délégué du Prêcheur	Elie Victor A. Prospère	
265	Valard Martin	do — des Anses d'Arlets	Bernac Athanase Moré Emilien	
266	Valère Siméon	do — du Morne-Rouge	Jules Mantel Paul Ferdinand Théobald	
267	Vautor Raymond	do — du Gros-Morne	Gustave Mondésir Germon Eugène	
268	Vautor Amélius	Conseiller Général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
269	Venel Gustave	Delégué du Lamentin	a. Achalé J. Gina	
270	Vestris Nérée	Do - de la Trinité	Lambert Eugène Badoly a.	
271	Victery Edouard	Do - de la Rivière Pilote	Hte alfred charles Léopold Martial	
272	Villeroux Léopold	Do - du Marin	St. Just Joseph Léon Lagrandcourt	
273	Villette Jules	Do - de Sainte Marie	Jean Elie octave Guillaume Benoît Lagrosillière Emile	
274	Vinendon Joseph	Do - de Ducos	Louis Fauchomme Théodore Agésilas	
275	Voustad Maurice	Do - du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
276	Yol Bernard Charles	Do - du François	Bleau Galentin Rosamont Gaston Zamor Radamus	
277	Yolte Joseph	Conseiller Général		
278	Zonzon Alexandre	Délégué du Saint Esprit	Orvef Smith	
279	Zozor Isidore	Do - du Vauclin	Jeandia Laurent Castrien Henry	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Directeur de l'intérieur, sera déposée au secrétariat de la direction pour être communiquée à tout requérant.

A Fort-de-France, le 26 Décembre 1896.

Adraste Eugène 30 7bre 1824
Dennery Montégut 25 avril 1816
Etienne Ferdinand an 1818
Gaspard Eugène 16 avril 1824
Godinard Albéry 1827
Jean Marie de Flore 9 août 1828
Knight L Théodore 21 nov 1821
Marie Luce Daphnis 4 oct 1827
Massal Noël 1828
Ninet Felix 13 février 1826
Nollet Alexandre 7 juin 1826
Béatrix Mérie (22 ans (1824)

~~Agricole Anacharsis 29 juin 1860~~
~~Ancerville Félix 1861~~
~~Audemar Henri 3 avril 1860~~
~~Bert Emmanuel 7 février 1863~~
~~Bienséant Marius 13 septembre 1870~~ -
~~Borval Léon 23 nov 1868~~
~~Bottius Clotaire 7 septembre 1865~~
~~Cadiné Camille 26 décembre 1868~~ -
~~Charles François Gustave 23 janvier 1869~~ -
Cosson Alexandre 20 janvier 1867
~~Damas Albert 22 février 1871~~ -
~~Désiré Finistère 10 juin 1870~~ -
Fritoc Florus 20 avril 1868 -
Jean Baptiste Louis 20 avril 1867
~~Lamon Etienne 17 avril 1871~~ -
Louis y Léon 22 janvier 1867
~~Ninet Georges 20 nov 70~~ -
Orville St Just 16 avril 1865
~~Paulin Raymond 31 août 1868~~ -

~~Quantin Georges 29 9bre 68~~ -
~~Roy Mesh Léon Dumaux 8 nov 70~~ -
~~Sanphanor Auguste 28 août 69~~ -
Vincendon Joseph 16 avril 1867 -

1° Dennery Montégut 25 avril 1816
2° Etienne Ferdinand en 1818
3° Knight L. Théodore 21 nov. 1821 Lambert Eugène supp. 15 oct 1820
4° Gaspard Eugène 16 avril 1824
5° Adraste Eugène 30 7bre 1824
6° Béatrix Mérie 1824
7° Ninet Félix 13 février 1826
8° Nollet Alexandre 7 juin 1826
9° Rosemond Charles Marie Luce Daphnis 4 octobre 1827 1826 Bleau Galentin supp. 8 août 1827
10° Godinard Albéry 1827
11° Jean Marie dit Elore 9 août 1828
12° ~~Massas Noël~~ ~~1828~~

1° Roy Mestrul Louis Toussaint 8 novembre 1871 Edmond Pinville supp. 3 juillet 72
2° Lamon Etienne 17 avril 1871
3° Darius Albert 22 février 1871
4° Ninet Georges 20 novembre 1870
5° Bienséant Marius 13 septembre 1870
6° Désiré Finistère 10 juin 1870
7° Samphanor Auguste 28 août 1869
8° Charles François Gustave 23 janvier 1869 Germon Eugène supp. 4 avril 69
9° Cadoré Camille 26 décembre 1868
10° Quantin Georges 29 9bre 1868
11° Bonval Léonard Paulin Raymond 23 9bre 1868 31 août 1868
12° Frédor Florius 20 avril 1868

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA MARTINIQUE.

MM. ALEXANDRE NOLLET..... Né à Fort-de-France, le 7 juin 1826.
EUGÈNE AGRICOLE..... Né à la Guadeloupe, le 8 juin 1834.
BEAUHARNAIS CADEAU.... Né au Gros-Morne, le 24 août 1839.
MAXIMILIEN DESLANDES.. Né à Fort-de-France, le 12 novembre 1839.
Jean-Marie CARASSUS..... Né en France, le 7 juin 1840.
SAINT-LÉGER LALUNG.... Né au Lorrain, le 7 août 1840.
DESMAHIS LUBIN..... Né au François, le 7 février 1842.
Cayol ~~ERNEST ANDRÉ.....~~ ~~Né à Fort-de-France, le 3 juin 1842.~~
HORATIUS POMPONNE.... Né à la Rivière-Pilote, le 9 juin 1842.
Suppléant, SAINT-LOUIS-AUGUSTIN... Né à la Rivière-Pilote, le 30 novembre 1844
LUCIEN BÉLUS..... Né au Gros-Morne, le 8 octobre 1845.
Dr OSMAN DUQUESNAY... Né au Marin, le 7 janvier 1846.
JULES SÉVÈRE..... Né aux Anses-d'Arlets, le 8 août 1847.
MARIUS ROY..... Né à Fort-de-France, le 12 mars 1849.
ANTOINE SIGER..... Né à Fort-de-France, le 14 septembre 1849.
AMÉLIUS VAUTOR..... Né au Gros-Morne, le 10 mars 1851.
AMÉDÉE KNIGHT..... Né à Saint-Pierre, le 13 juillet 1852.
ALBERT JEAN-CHARLES.. Né à Saint-Pierre, le 25 décembre 1852.
HYACINTHE NICOLE..... Né à la Rivière-Salée, le 7 janvier 1853.
Dr HOMÈRE CLÉMENT..... Né à la Trinité, le 10 juillet 1853.
ALBERT TRÉNELLE..... Né à Fort-de-France, le 14 janvier 1854.
EMMANUEL ANICET..... Né au Marigot, le 22 avril 1855.
JOSEPH CLAVIUS-MARIUS Né à Saint-Pierre, le 30 avril 1855.
THÉOBALD ANDRÉ..... Né à Ducos, le 1er septembre 1855.
FERNAND CLERC..... Né au François, le 3 janvier 1856.
JOSÉ IVANÈS..... Né en Algérie, le 14 février 1856.
JOSEPH YOTTE..... Né au Carbet, le 6 juin 1856.
HENRI AUDEMAR..... Né à Fort-de-France, le 3 avril 1860.
Théophile Rémilien Né au Macouba, le 3 juillet 1861.
AMÉDÉE DESPOINTES.... Né au Robert, le 2 janvier 1863.
Dr THOMAS IMAN..... Né au Marin, le 7 janvier 1864.
LOUIS SAINT-YVES..... Né à Saint-Pierre, le 5 juillet 1865.
Dr FÉLIX COSTET..... Né au Lamentin, le 28 novembre 1865.
JULES PONK-TSONG..... Né à Fort-de-France, le 2 mai 1866.
ISAURE GENTY..... Né aux Anses-d'Arlets, le 10 juillet 1866.
GEORGES NINET..... Né à Saint-Pierre, le 20 novembre 1870.

Fort-de-France, le 1er juillet 1896.

Fort-de-France. — Imprimerie du Gouvernement.

COLONIE
DE LA MARTINIQUE.

PORT
DE FORT-DE-FRANCE.

NUMÉRO DU BORDEREAU:
7

(1) Indication du service *ou* du détail, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

MINISTÈRE DES COLONIES.

2e DIRECTION. (1)

1er BUREAU.

DIRECTION
DE L'INTÉRIEUR.

1er BUREAU.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

BORDEREAU RÉCAPITULATIF *des pièces adressées ci-jointes au Ministère des colonies le* Janvier 1897.

NUMEROS 1	NOMBRE de PIÈCES. 2	SOMMAIRE. 3	OBSERVATIONS. 4
1	1	Tableau indiquant les résultats de l'élection des Délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 Août 1875.	
2	1	Liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique dressée en exécution de l'article 9 de la loi du 2 Août 1875.	1897
3	2	Listes d'émargement du 1er bureau de vote Nos 1 à 129 de la liste générale de la lettre A à la lettre J inclusivement.	
4	2	Listes d'émargement du 2e bureau de vote Nos 130 à 279 de la liste générale, de la lettre J à la lettre Z inclusivement.	

NUMÉROS 1	NOMBRE de PIÈCES. 2	SOMMAIRE. 3	OBSERVATIONS. 4
5	2	Procès-verbaux des opérations du collège électoral réuni, le 3 Janvier 1897, à Fort-de-France, pour élire un Sénateur.	
6	4	Feuilles de dépouillement des suffrages.	

Le Chef du 1er bureau,

Enregistré au secrétariat de la direction de l'intérieur :
Le Chef du secrétariat,

Enregistré au secrétariat du gouvernement :
Le Chef du secrétariat,

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DES SUFFRAGES.

Cette liste de pointage, signée et arrêtée par les scrutateurs, est dressée en double expédition et demeure annexée au procès-verbal.

M. Allègre	M. Duquesnay	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250

Arrêté la présente liste de pointage
M. Allègre soixante quinze voix et M.
Osman Duquesnay cinquante deux
voix
Fort de France 3 Janvier 1897
Les scrutateurs
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

M.	M.	M.	M	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DES SUFFRAGES.

Cette liste de pointage, signée et arrêtée par les scrutateurs, est dressée en double expédition et demeure annexée au procès-verbal.

M. Allègre	M. Duquesnay	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

Arrêté la présente liste de pointage à
Allègre soixante quinze voix et
Osman Duquesnay cinquante deux voix
Fort de France 3 janvier 1897
Les scrutateurs
A Jmx. Aug. Charmoneau
Osman Duquesnay Th. Thiel

M.	M.	M.	M	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DES SUFFRAGES.

Cette liste de pointage, signée et arrêtée par les scrutateurs, est dressée en double expédition et demeure annexée au procès-verbal.

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

8

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DES SUFFRAGES.

Cette liste de pointage, signée et arrêtée par les scrutateurs, est dressée en double expédition et demeure annexée au procès-verbal.

M. S. Allègre	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
quatre vingt						
120	120	120	120	120	120	120
quinze voix						
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

M. O. Duquesnay	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
cinquante						
80 quatre voix	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

M. Lapeyre	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1						
une voix						
20	20	20	20	20	20	20
40 Les Scrutateurs	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250